

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

**MINISTÈRE DE LA CULTURE  
ET DE LA COMMUNICATION**

**CONCOURS DE RECRUTEMENT  
DE BIBLIOTHÉCAIRES  
ADJOINTS SPÉCIALISÉS**

**Fonction publique d'État**

**Concours externe - Concours interne  
Session 2004**

**Rapport du jury**

**Par**

**Lydia MÉRIGOT**

**Inspectrice générale des bibliothèques**

*Présidente du jury*

**CONCOURS DE RECRUTEMENT  
DE BIBLIOTHÉCAIRES  
ADJOINTS SPÉCIALISÉS**

**CONCOURS EXTERNE / CONCOURS INTERNE**

**SESSION 2004**

## SOMMAIRE

<b>I. LE CADRE GENERAL</b>	<b>4</b>
<b>1. Le statut</b>	<b>4</b>
<b>2. Le recrutement</b>	<b>4</b>
2.1. <i>Les modalités</i>	4
2.2. <i>Les épreuves</i>	4
<b>3. Le concours 2004</b>	<b>5</b>
3.1. <i>Les emplois</i>	5
3.2. <i>L'organisation</i>	6
3.3. <i>Le calendrier</i>	6
3.4. <i>Le jury</i>	6
<b>II. LES EPREUVES</b>	<b>7</b>
<b>1. Les épreuves d'admissibilité</b>	<b>7</b>
1.1. <i>La composition</i>	7
1.2. <i>Les notices bibliographiques</i>	9
1.3. <i>Les résultats</i>	10
<b>2. Les épreuves d'admission</b>	<b>10</b>
2.1. <i>Interrogation et conversation avec le jury</i>	10
2.2. <i>La recherche documentaire</i>	10
2.3. <i>L'épreuve facultative de langues</i>	11
<b>ANNEXES</b>	<b>13</b>
Annexe 1 : arrêté portant nomination des membres du jury	14
Annexe 2 : les documents autorisés	21
Annexe 3 : sujets des épreuves d'admissibilité	22
Annexe 4 : statistiques établies par le département des concours de l'ENSSIB	41
Annexe 5 : bilan statistiques des 10 derniers concours	51

## **I. LE CADRE GÉNÉRAL**

### **1. Le statut**

Le corps des bibliothécaires adjoints spécialisés a été créé par le *décret n° 92-30 du 9 janvier 1992* portant statut particulier du corps des bibliothécaires adjoints spécialisés ; l'article 1<sup>er</sup> stipule qu'il est "classé dans la catégorie B prévue à l'article 29 de la loi du 11 janvier 1984. Il constitue un corps à vocation interministérielle relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur."

L'article 2 précise que "les bibliothécaires adjoints spécialisés sont chargés des tâches techniques exigeant une qualification professionnelle dans un domaine particulier. Ils peuvent notamment faire des recherches bibliographiques et documentaires, coordonner des travaux techniques courants et participer à la formation professionnelle dans leur domaine de compétence. Ils participent également à l'accueil du public.

Il exercent leurs fonctions dans les services techniques et les bibliothèques relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ou d'autres départements ministériels."

### **2. Le recrutement**

#### **2.1. Les modalités**

Aux termes de l'article 4 du même décret, les bibliothécaires adjoints spécialisés sont recrutés par voie de concours :

"1) Un concours externe ouvert aux candidats âgés de quarante-cinq ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours et titulaires d'un diplôme universitaire de technologie ou d'un diplôme d'études universitaires scientifiques et technologiques des métiers du livre et de la documentation ou de diplômes de même niveau, figurant sur une liste établie par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Les candidats qui auront atteint la limite d'âge dans le courant d'une année au cours de laquelle aucun concours n'a été ouvert peuvent être autorisés à se présenter aux épreuves du concours suivant.

2) Un concours interne ouvert, pour la moitié au plus du nombre total des postes mis aux concours au titre du présent article, aux fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales ou d'un établissement public en dépendant justifiant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours de quatre années de services publics, dont deux années au moins dans l'un des services techniques ou bibliothèques mentionnés à l'article 2 du présent décret ou dans une bibliothèque relevant des collectivités territoriales.

Les emplois mis aux concours qui n'auraient pas été pourvus par la nomination des candidats de la catégorie correspondante peuvent être attribués aux candidats de l'autre catégorie dans la limite de 20 p. 100 de l'ensemble des postes mis aux concours."

Les modalités exceptionnelles de recrutement dans le corps des bibliothécaires adjoints spécialisés pour le concours interne, fixées par le décret n°2001-327 du 13 avril 2001, et qui avaient été appliquées en 2001, 2002 et 2003 ne s'exerçaient plus, et le concours 2004 était soumis aux modalités fixées par l'article 4 du décret précité.

#### **2.2. Les épreuves**

L'arrêté du 13 mai 1994 (article 1<sup>er</sup>) fixe les modalités d'organisation, le programme et la nature des épreuves des concours externe et interne de recrutement des bibliothécaires adjoints spécialisés.

Ces concours comportent les mêmes épreuves, soit deux épreuves d'admissibilité et deux épreuves d'admission obligatoires ainsi qu'une épreuve d'admission facultative, notées de 0 à 20.

#### > Épreuves écrites d'admissibilité

- Composition sur un sujet relatif aux bibliothèques, aux services de documentation et à leur environnement professionnel (durée : 3 heures ; coefficient 3)
- Rédaction des notices bibliographiques de monographies et de publications en série en langue française et en langues étrangères. L'utilisation des normes officielles de catalogage est autorisée (durée : 3 heures ; coefficient 2).

Toute note inférieure à 5 sur 20 à une épreuve est éliminatoire.

#### > Épreuves orales d'admission

- Interrogation sur un sujet, tiré au sort au début de l'épreuve, portant sur la production et la diffusion des documents et sur l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques et des services de documentation, suivie d'une conversation avec le jury (préparation : vingt minutes ; interrogation : dix minutes ; conversation : dix minutes ; coefficient 3).
- Épreuve de recherche documentaire à partir d'un sujet tiré au sort au début de l'épreuve, suivie de questions sur les répertoires bibliographiques et les banques de données, leur classement et leur indexation (préparation : 20 minutes ; interrogation : 20 minutes ; coefficient 2).

#### > Épreuve d'admission facultative

Traduction orale et commentaire en français d'un texte court en langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol ou italien, au choix du candidat lors de l'inscription) portant sur le domaine des bibliothèques et de la documentation. L'utilisation d'un dictionnaire unilingue est autorisée pour la préparation. Seuls sont pris en compte en vue de l'admission les points au-dessus de la moyenne (préparation : 20 minutes ; traduction : 10 minutes ; commentaire : 10 minutes ; coefficient 1).

### **2.3. Listes de candidats**

L'article 2 de l'arrêté du 13 mai 1994 précise que «les candidats feront l'objet d'un classement par le jury en fonction des notes obtenues.»

Cet ordre est fixé en fonction du total des points obtenus par les candidats à l'ensemble des épreuves après application des coefficients correspondants.

Le jury dresse, le cas échéant, une liste complémentaire pour chacun des deux concours.

## **3. Le concours 2004**

### **3.1. Les emplois**

L'arrêté du 31 octobre 2003 autorisait au titre de l'année 2004 l'ouverture de concours pour le recrutement de bibliothécaires adjoints spécialisés.

Le nombre d'emplois offerts était fixé (*arrêté du 2 février 2004*) :

- pour le concours **externe** à **35** dont 25 pour le MEN et 10 pour le ministère de la Culture.
- pour le concours **interne** à **33** dont 24 pour le MEN et 9 pour le ministère de la Culture.

Le nombre d'**inscriptions** a été en augmentation très sensible par rapport à l'année 2003, particulièrement pour le concours interne, où le nombre de candidats a plus que doublé (345 inscrits, pour 171 en 2003), dont **333 recevables** (166 recevables en 2003). Cela est du sans nul doute à l'ouverture beaucoup plus grande de ce concours cette année : une population large d'agents territoriaux ou de fonctionnaires ayant travaillé deux ans en bibliothèque pouvait en effet s'y

présenter. Pour le **concours externe**, 597 candidats étaient inscrits, (+ 7%) et **447 recevables**, (soit -7%) en raison du nombre très élevé de dossiers déclarés irrecevables pour le concours externe qui a doublé par rapport à l'année dernière (150 dossiers irrecevables contre 77 en 2003). Ce chiffre est dû, comme les années précédentes, à la non possession des diplômes requis.

### 3.2. L'organisation

L'organisation des concours était confiée à l'ENSSIB, département des Concours et a été assurée par Valérie TESSIER, directrice du département des concours assistée de Marina LAVOUÉ, avec la collaboration du bureau des concours du ministère (DPMA B7).

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées dans 6 centres : Paris et Lyon pour la métropole, la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, la Réunion pour les DOM.

CENTRES	Inscrits	%	Inscrits	%
	concours externe		concours interne	
Lyon	119	26,62	45	13,50
Paris	325	72,70	279	83,80
Guadeloupe	2	0,45	4	1,20
Guyane	1	0,23	0	
Martinique	0		2	0,60
La Réunion	0		3	0,90
<b>TOTAL</b>	<b>447</b>	<b>100</b>	<b>333</b>	<b>100</b>

La réunion du jury d'admissibilité s'est tenue à la Bibliothèque Buffon, 15 rue Buffon, Paris 5<sup>ème</sup>, et les épreuves orales d'admission ont eu lieu dans les locaux de L'espace VINCI dont la situation était particulièrement centrale, au 25, de la rue des Jeûneurs, 75002 Paris.

### 3.3. Le calendrier

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE	
Arrêté autorisant l'ouverture de concours pour le recrutement de BAS	31 octobre 2003 (JO du 13.11. 2003)
Inscriptions	17 novembre au 29 décembre 2003
Arrêté ... fixant le nombre d'emplois offerts...	2 février 2004 (JO du 8 février 2004)
Épreuves écrites d'admissibilité	3 février 2004
Réunion d'admissibilité	9 avril 2004
Épreuves orales d'admission	10 au 14 mai 2004
Réunion d'admission	14 mai 2004

### 3.4. Le jury

Le jury a dû être notablement remanié et augmenté dans sa composition, du fait des modalités du concours interne qui comportait les mêmes épreuves techniques que celles du concours externe : 63 membres, hors épreuves de langues en ont fait partie.

Il faut une fois encore, souligner la difficulté rencontrée pour convaincre certains établissements (le plus souvent parisiens) de collaborer activement à ce concours, dont toutes les épreuves sont techniques et réclament de ce fait une participation majoritaire de professionnels. La difficulté est accrue par l'obligation de respecter une certaine parité, qui dans le cas présent, porte sur les éléments masculins peu nombreux parmi les cadres intermédiaires d'une profession fortement féminisée. Il faut veiller également à ne pas privilégier la région parisienne dont les ressources sont facilement identifiables, et à ce que différents types d'établissements soient représentés.

## II. LES ÉPREUVES

### 1. Les épreuves d'admissibilité

Le nombre de candidats présents aux épreuves écrites a été respectivement :

*Pour le concours externe* : de 290 à l'épreuve de composition, et de 300 à l'épreuve de rédaction de notices, soit environ les deux tiers des candidats inscrits.

*Pour le concours interne* : de 259 à l'épreuve de composition et de rédaction des notices, soit les trois quart des inscrits.

#### 1.1 La composition

Le sujet du concours 2004 était le suivant : *les catalogues de bibliothèques sont un outil essentiel pour l'accès à l'information. L'évolution récente de leurs modes de production et de consultation permet-elle de répondre aux besoins des usagers? Vous illustrerez votre exposé d'exemples précis.*

Au contraire du sujet de la session 2003, le plan était suggéré par rapport à un outil encore essentiel dans le travail et l'activité des bibliothèques. Deux plans s'offraient aux candidats : l'un qui, se calant sur l'énoncé du sujet traitait d'abord la production, puis la consultation des catalogues ; l'autre, suivant la problématique du sujet, montrait successivement que l'évolution des catalogues suit les besoins des usagers, puis, prenant le parti contraire, qu'elle ne correspond pas à ces besoins qui évoluent également.

Dans tous les cas il fallait privilégier le point de vue de l'utilisateur et non du professionnel, et s'appuyer sur des exemples précis. Il est par ailleurs évident que tout candidat développant un raisonnement structuré, pertinent et cohérent selon un autre plan n'a pas été pénalisé.

Il convenait donc, après avoir rapidement défini ce qu'est un catalogue, outil qui permet d'identifier un document et de le localiser, d'en retracer l'évolution par rapport aux besoins des usagers.

C'est ainsi que devaient être décrits brièvement les différents catalogues d'une bibliothèque, médiation entre le document et le lecteur, et l'importance de leur informatisation qui entraîne la normalisation des notices bibliographiques (ISBD), des langages documentaires (RAMEAU), la structuration obligatoire des données dans des formats normalisés (format MARC). Tout cela facilite l'adaptation des lecteurs, quel que soit l'établissement fréquenté, et a pour effet de permettre les échanges de données et la constitution de catalogues communs et collectifs au niveau d'une ville, d'une région, d'un pays, offrant ainsi au lecteur des ressources considérablement élargies. On pouvait évoquer là rapidement les transformations que cela entraîne pour le catalogage avec la récupération de notices et le recours à des fournisseurs nationaux : publics tels la BNF avec la base OPALE, ou l'ABES avec le SUDOC ; fournisseurs privés comme le Cercle de la librairie avec ELECTRE

Il fallait également souligner l'importance pour l'utilisateur du travail des professionnels sur les accès aux catalogues qui, avec l'OPAC, deviennent un point unique vers un ensemble d'informations. On était ainsi amené à traiter les OPAC ainsi que leur évolution vers des systèmes donnant accès à des notices enrichies de résumés, et d'extraits des documents eux-mêmes.

Traiter la consultation d'un ou des catalogue(s) amenait à parler des différents accès qui la permettent, en partant des deux grands types de recherche par auteur ou par titre, et par sujet ou par thème avec une évolution vers la recherche multicritères. Il convenait aussi d'évoquer l'évolution du catalogue qui va de la consultation locale à la diffusion à distance sur minitel puis sur le web, ainsi que des services qui y sont liés (réservation d'ouvrages et développement de la fonction prêt).

Il était indispensable en abordant le développement des catalogues collectifs, d'exposer ce que sont le SUDOC et le CCF. Il va sans dire que le PEB (prêt entre bibliothèques) qui s'appuie sur le

SUDOC et le PIB (prêt inter bibliothèques) mis en place récemment par la BNF devaient être présentés dans leur fonction de service complémentaire à l'identification et à la localisation d'un document.

Enfin, il était intéressant de conclure sur l'évolution des catalogues vers des systèmes d'information qui donnent accès à des ensembles souvent multimédias, et à des produits et services très diversifiés. La révolution actuelle qui voit fleurir sur le web documents numérisés et bibliothèques numériques met en cause directement les principes et les normes qui régissent les catalogues, en instaurant des formats (tel XML) et des normes qui ne sont plus spécifiques aux bibliothèques et qui, par leur structuration même, ne nécessitent plus la mise au point d'une notice d'identification extérieure au document.

**Les résultats** ont été les suivants :

*Pour le concours externe*

	2000	2001	2002	2003	2004
<b>Présents</b>					290
<b>Copies blanches</b>					3
<b>Nombre de copies = 10</b>	134/335	145/328	133/263	151/349	132/290
<b>Moyenne /20</b>	9,23	9,32	9,77	9,3	9,57
<b>Note maximale</b>	18	17	17	18	17
<b>Note minimale</b>					2
<b>Note éliminatoire</b>					10

*Pour le concours interne*

	2004
<b>Présents</b>	251
<b>Copies blanches</b>	7
<b>Nombre de copies = 10</b>	132/251
<b>Moyenne /20</b>	9,45
<b>Note maximale</b>	16
<b>Note minimale</b>	1
<b>Note éliminatoire</b>	15

La question qui faisait appel à des connaissances définies, a souvent été traitée de manière générale, superficielle, en remontant quelquefois loin dans l'histoire des bibliothèques, mais en ne s'appuyant pas sur des exemples précis et concrets.

L'aspect concernant la normalisation et les normes communes n'a guère été traité et la production des catalogues n'a été que brièvement abordée. En revanche, la partie consultation est dans l'ensemble correctement présentée avec la diffusion à distance, et les catalogues collectifs abondamment cités, qui paraissent bien connus même si leur périmètre demeure parfois flou, ou même inexact. Nombre de copies ont insisté judicieusement sur la nécessité de former les usagers à la consultation des OPAC.

Quant aux nouveaux systèmes de gestion et d'accès à l'information tels que les systèmes d'information et les portails documentaires, ils sont rarement mentionnés, tout comme la prospective proche du passage au tout numérique et de son impact sur les catalogues.



## 1.2. Les notices bibliographiques

Les documents autorisés pour cette épreuve sont les normes publiées par l'AFNOR (annexe 2)

Les résultats ont été les suivants :

*Pour le concours externe*

	2000	2001	2002	2003	2004
<b>Présents</b>					300
<b>Copies blanches</b>					4
<b>Nombre de copies = 10</b>	173/335	196/328	132/261	105/351	80
<b>Moyenne /20</b>	9,77	10,06	9,46	7,62	7,5
<b>Note maximale</b>	18	18	18	15,75	16,5
<b>Note minimale</b>					0,5
<b>Notes éliminatoires</b>					80

*Pour le concours interne*

	2004
<b>Présents</b>	259
<b>Copies blanches</b>	6
<b>Nombre de copies = 10</b>	74
<b>Moyenne /20</b>	7,33
<b>Note maximale</b>	16
<b>Note minimale</b>	0,1
<b>Notes éliminatoires</b>	71

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : cette année, les résultats sont très mauvais, puisque seuls 27% des présents pour le concours externe, et 29% pour le concours interne ont une note = 10 et la moyenne des notes est la plus faible jamais atteinte depuis au moins 5 ans (7,5 au concours externe; 7,33 au concours interne).

Et pourtant, si le jury construit dans une démarche commune un barème précis, il va de soi que cette grille, au vu des premières corrections et des difficultés analysées et évaluées, n'est pas appliquée de façon mécanique et stricte.

Les documents proposés étaient variés, comme les années précédentes, et présentaient des cas de catalogage appelant des traitements déterminés, tel des monographies, un périodique, un congrès, une reproduction en fac-similé, un catalogue d'exposition. Si les accès étaient nombreux, ils ne comportaient pas de collectivités complexes à construire. On peut penser que cette accumulation de "cas" à traiter dans un temps imparti a été trop lourde pour beaucoup de candidats.

Les correcteurs ont formulé nombre de remarques : ils soulignent en particulier que la structure de l'ISBD est méconnue, qu'il y a souvent confusion entre les zones, amalgame des données. Beaucoup de candidats ne savent pas copier avec exactitude ce qui figure sur la page de titre, analysent mal les sources d'information, ignorent le catalogage de certains documents telles les publications en série. De plus, les accès qui sont un élément capital pour retrouver le document et dont la connaissance est également précieuse pour la recherche documentaire sont trop souvent mal construits et fantaisistes.

Toutefois il faut noter, et c'est un réel problème, que nombre d'erreurs commises par les candidats ne sont pas des fautes de catalogage, mais se situent en deçà de tout apprentissage des

normes : transcriptions erronées, fautes d'orthographe, méconnaissance des types de documents comme un catalogue d'exposition, un congrès...

Le jury recommande vivement aux candidats de se familiariser avec les normes et de s'entraîner de façon intensive à décrire des documents selon les règles de l'ISBD.

### **1.3. Les résultats**

**102 candidats** ont été déclarés **admissibles au concours externe**, le seuil d'admissibilité ayant été fixé à 49/100 ; **96 candidats** ont été déclarés **admissibles au concours interne**, le seuil d'admissibilité ayant été fixé à 48 /100. Le jury a ainsi choisi d'ouvrir les épreuves de l'oral à un large vivier de candidats par rapport aux postes offerts, malgré une moyenne assez faible, comparable à celle de la session 2003 : 8,53/20 pour le concours externe ; 8,4 /20 pour le concours interne.

Elles se sont déroulées à Paris, à l'Espace VINCI, situé dans un quartier central, au cœur du Sentier, du 10 au 14 mai. Il a été tenu compte dans le planning d'une grève de la SNCF prévue le 13 mai, ce qui a contraint à déplacer sur un autre jour, dans la mesure du possible, l'oral des candidats venant de régions.

8 sous-jurys composés chacun de 3 membres ont auditionné les candidats. Sur les 102 candidats convoqués pour le concours externe, 96 se sont présentés à l'interrogation et à la recherche documentaire ; tous les candidats admissibles au concours interne, soit 96, se sont présentés à ces deux épreuves.

## **2. Les épreuves d'admission**

### **2.1. Interrogation et conversation avec le jury**

#### Pour le concours externe

<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
11,59	12,18	10,43	11,18	11,64

Pour le concours interne, la moyenne des notes est sensiblement la même, de 11,84.

Au vu des moyennes, les résultats sont légèrement meilleurs que les deux dernières années. Les membres du jury ont remarqué que les candidats avaient préparé sérieusement l'épreuve, et avaient généralement de bonnes connaissances. Ils regrettent en revanche les plans trop souvent déficients, l'absence de véritable introduction présentant le sujet et le manque de conclusion. Le même constat est fait pour le concours interne dont le niveau a été satisfaisant, les candidats témoignant d'une culture professionnelle réelle. Il faut noter cependant que les candidats sont souvent déstabilisés devant des sujets précis.

### **2.2. La recherche documentaire**

#### Pour le concours externe

<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
10,73	10,18	10,50	9,66	9,82

Pour le concours interne, la moyenne, de 9,88 est quasiment identique.

Ces deux moyennes traduisent des prestations globalement médiocres.

Pour le concours externe, il ressort une fois encore des remarques formulées par le jury, que les candidats n'ont pas utilisé les répertoires qu'ils citent, et que très souvent ils exposent sans

méthode tout ce qu'ils savent, sans souci d'adéquation à la question posée. Ces remarques valent aussi pour le concours interne. Il arrive souvent en effet que les candidats forts de leur préparation à cette épreuve, donnent un plan tout fait, une sorte de corrigé type qu'ils ont dû connaître et « apprendre » lors de la préparation au concours. Il faut noter que cette année, curieusement, les candidats n'ont pas ou peu mentionné les ressources de l'internet qui souvent se résument à l'emploi de google.

Il convient d'insister sur deux points qui reviennent chaque année dans les remarques formulées :

- le manque de méthode, c'est-à-dire le recours à une démarche standard alors qu'elle doit être adaptée à la question posée. Il est très important de bien lire et d'analyser la question en ayant en tête les objectifs possibles de la recherche : identification d'un document, acquisition, recherche immédiate, recherche thématique, localisation. Dans tous les cas, il faut situer le niveau de la demande et les types de documents concernés.

- la méconnaissance pratique des répertoires cités. Il est demandé aux candidats d'en posséder le maniement (classement, présence d'index déterminant le type d'accès et de recherche) et d'être ainsi en mesure d'exposer comment on les utilise.

Comme il était noté dans le rapport de la session 2003, il est clair que ces remarques répétitives révèlent une préparation des candidats insuffisante et très théorique.

### 2.3. L'épreuve facultative de langues

#### Pour le concours externe

89% des candidats admissibles (91 sur 102) se sont présentés à cette épreuve et se répartissent ainsi :

	Présents	Moyenne
<b>Allemand</b>	6	13, 15
<b>Anglais</b>	61	10, 02
<b>Espagnol</b>	17	10, 47
<b>Italien</b>	2	13, 75
<b>TOTAL</b>	86	11, 85

La moyenne générale est satisfaisante avec cependant des niveaux différents selon les langues, les résultats en anglais étant les plus faibles et devant être améliorés.

#### Pour le concours interne

77% des candidats se sont présentés à cette épreuve, et se répartissent ainsi :

	Présents	Moyenne
<b>Allemand</b>	7	9,87
<b>Anglais</b>	40	9,15
<b>Espagnol</b>	20	8,78
<b>Italien</b>	7	12,86
<b>TOTAL</b>	74	10,17

À l'exception de l'italien, les résultats sont passables et montrent la faiblesse des candidats et l'absence de préparation ou à tout le moins son insuffisance.

### 2.4. Les résultats

Sur les 102 candidats admissibles au **concours externe**, **35** ont été déclarés **admis** et inscrits sur la liste principale, 40 ont été portés sur la liste complémentaire. Au **concours interne**, **33** candidats ont été déclarés **admis** sur 96 admissibles, et 39 portés sur la liste complémentaire.

## **CONCLUSION**

Le jury souligne au terme de cette session la nécessité :

- de porter à la connaissance de l'ensemble des candidats et tout naturellement des formations (celles qui dispensent les diplômes requis pour présenter le concours externe comme les CFCB qui préparent au concours interne) une liste de base, mise à jour, des outils de la recherche et des ressources documentaires qu'il est indispensable pour les candidats de savoir utiliser;

- de rappeler aux candidats la connaissance obligée de la norme ISBD qui est une norme internationale ; il faut pouvoir l'appliquer avec discernement, en sachant analyser un document pour en extraire les caractéristiques essentielles.

Il n'en reste pas moins vrai que l'arrêté fixant les épreuves et le programme du concours de BAS, épreuves professionnalisées, date du 13 mai 1994. Ce qui était déjà souligné dans le dernier rapport demeure exact : la généralisation de la numérisation des documents et de la diffusion d'internet impactent fortement les bibliothèques dans leur organisation comme dans la pratique de certaines fonctions de base telles que le catalogage, et le renseignement au public, fondé sur la recherche documentaire.

La recherche sur internet a bien été introduite dans cette dernière épreuve, de même que les grandes évolutions bibliothéconomiques comme en témoigne le sujet posé cette session, mais cela relève de la seule volonté du jury qui de fait, est très limité dans ses initiatives par les termes de l'arrêté précité.

La présidente du jury tient à remercier l'ensemble des examinateurs, ainsi que les personnels du département des concours de l'ENSSIB, les bureaux DPMA B6 et B7.

## **ANNEXES**

Annexe 1 : arrêté portant nomination des membres du jury

Annexe 2 : les documents autorisés

Annexe 3 : sujets des épreuves d'admissibilité

Annexe 4 : statistiques établies par le département  
des concours de l'ENSSIB

Annexe 5 : bilan statistique des 10 derniers concours

### Les documents autorisés

Ne sont pas autorisés pour l'épreuve de rédaction de notes bibliographiques les manuels de catalogage, ni les notes personnelles, ni les photocopies de ces manuels.

Les normes publiées par l'AFNOR sont considérées comme documents autorisés ; elles se présentent soit sous forme de fascicules isolés comprenant une seule norme, soit sous la forme de recueils de normes pouvant porter les titres "Documentation" ou "Formation des bibliothécaires et documentalistes".

Il convient de considérer que les normes officielles, telles que définies ci-dessus sont autorisées pour le catalogage à l'exclusion de tout autre document.

Les normes utiles pour l'épreuve 2003 étaient les suivantes :

- **Z 44-050** : décembre 1989. Catalogage des monographies - Rédaction de la description bibliographique
- **Z 44-059** : décembre 1987. Catalogage - Choix des accès à la description bibliographique.
- **NF Z 44-060** : décembre 1996. Catalogue d'auteurs et d'anonymes - Forme et structure des vedettes de collectivités auteurs.
- **NF Z 44-061** : juin 1986. Catalogage - Forme et structure des vedettes noms de personnes, des vedettes titres, des rubriques de classement et des titres forgés.
- **NF Z 44-062** : juillet 1963. Classement des noms propres étrangers comportant des particules et d'autres éléments accessoires. Répertoire de quelques usages nationaux.
- **NF Z 44-063** : juillet 1999. Catalogage des publications en série - Rédaction de la notice bibliographique.

**Sujets des épreuves d'admissibilité (concours externe)**

**1) La composition**

**MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA RECHERCHE**

-----

**Concours externe de recrutement  
de bibliothécaires adjoints spécialisés**

**Session 2003**

-----

**Composition**

**(Durée de l'épreuve : 3 heures ; coefficient 3)**

Les catalogues de bibliothèques sont un outil essentiel pour l'accès à l'information. L'évolution récente de leurs modes de production et de consultation permet-elle de répondre aux besoins des usagers ? Vous illustrerez votre exposé d'exemples précis.

2) Notices bibliographiques

**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE**

-----

**Concours externe et interne de recrutement  
de bibliothécaires adjoints spécialisés**

**session 2004**

-----

**Rédaction de notices bibliographiques**

(Durée de l'épreuve : 3 h ; coefficient 2)

**1)** Rédigez les notices signalétiques complètes des ouvrages et publications en séries correspondant aux fac-similés N° 1 à 6 compris.

Pour chaque notice, indiquez, en outre, tous les accès (obligatoires et facultatifs) : accès auteurs, accès titres, et éventuellement les renvois à prévoir.

**2)** Rédigez les notices signalétiques complètes de 2 des ouvrages *choisis* parmi les fac-similés N° 7 à 10.

Pour chacune des deux notices, indiquez, en outre, tous les accès (obligatoires et facultatifs) : accès auteurs, accès titres, et éventuellement les renvois à prévoir.



## Statistiques établies par le département des concours de l'ENSSIB

### Concours externe d'État de bibliothécaire adjoint spécialisé - session 2004

#### 1. Répartition par sexe

	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C.	
Hommes	82	18,34%	20	19,61%	9	25,71%	9	22,50%
Femmes	365	81,66%	82	80,39%	26	74,29%	31	77,50%
<b>TOTAL</b>	<b>447</b>		<b>102</b>		<b>35</b>		<b>40</b>	

#### 2. Répartition par date de naissance

Date de naissance		Recevables		Admissibles		Admis		Liste C.	
Plus de 51 ans	1950	2		1		1		0	
	1951	1		0		0		0	
	1953	1		0		0		0	
	<b>Sous-total</b>	<b>4</b>	<b>0,89%</b>	<b>1</b>	<b>0,98%</b>	<b>1</b>	<b>2,86%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
De 46 à 50 ans	1954	1		0		0		0	
	1956	1		1		0		1	
	1958	2		0		0		0	
	<b>Sous-total</b>	<b>4</b>	<b>0,89%</b>	<b>1</b>	<b>0,98%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>1</b>	<b>2,50%</b>
De 41 à 45 ans	1959	1		0		0		0	
	1960	2		1		0		1	
	1961	5		1		1		0	
	1962	5		0		0		0	
	1963	6		0		0		0	
	<b>Sous-total</b>	<b>19</b>	<b>4,25%</b>	<b>2</b>	<b>1,96%</b>	<b>1</b>	<b>2,86%</b>	<b>1</b>	<b>2,50%</b>
De 36 à 40 ans	1964	7		0		0		0	
	1965	7		1		0		0	
	1966	8		2		1		0	
	1967	9		3		1		1	
	1968	6		1		0		0	
	<b>Sous-total</b>	<b>37</b>	<b>8,28%</b>	<b>7</b>	<b>6,86%</b>	<b>2</b>	<b>5,71%</b>	<b>1</b>	<b>2,50%</b>
De 31 à 35 ans	1969	6		2		1		0	
	1970	11		3		1		1	
	1971	12		2		0		2	
	1972	18		7		1		5	
	1973	24		2		1		0	
	<b>Sous-total</b>	<b>71</b>	<b>15,88%</b>	<b>16</b>	<b>15,69%</b>	<b>4</b>	<b>11,43%</b>	<b>8</b>	<b>20,00%</b>
De 26 à 30 ans	1974	24		6		0		4	
	1975	31		8		4		3	
	1976	25		2		0		1	
	1977	34		5		4		0	
	1978	28		10		4		4	
	<b>Sous-total</b>	<b>142</b>	<b>31,77%</b>	<b>31</b>	<b>30,39%</b>	<b>12</b>	<b>34,29%</b>	<b>12</b>	<b>30,00%</b>
De 20 à 25 ans	1979	34		7		1		5	
	1980	52		13		10		2	
	1981	38		13		3		3	

	1982	32		5		0		4	
	1983	13		5		1		2	
	1984	1		1		0		1	
	<b>Sous-total</b>	<b>170</b>	<b>38,03%</b>	<b>44</b>	<b>43,14%</b>	<b>15</b>	<b>42,86%</b>	<b>17</b>	<b>42,50%</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>447</b>		<b>102</b>		<b>35</b>		<b>40</b>	

### 3. Répartition par diplôme

Code des diplômes								
O	Spécialité non précisée							
LA	Lettres, Histoire de l'art, Philosophie, Théologie, Musicologie, Langues, etc...							
SH	Histoire, Géographie, Psychologie, Ethnologie, etc...							
SJ	Droit, Économie, Gestion, Sciences politiques, etc...							
ST	Mathématiques, Physique, Chimie, Informatique, Diplômes d'ingénieurs, etc...							
SI	Information, Communication							

Le niveau du diplôme est indiqué par rapport au Bac. Exemple BAC3 = licence ou équivalent.

Les mères de famille d'au moins 3 enfants sont dispensées de la condition de diplôme.

Diplômes /Spécialités		Recevables		Admissibles		Admis		Liste C.	
<b>dispensées de diplôme</b>		<b>5</b>	<b>1,12%</b>	<b>2</b>	<b>1,96%</b>	<b>1</b>	<b>2,86%</b>	<b>1</b>	<b>2,50%</b>
BAC 2	O	1		0		0		0	
	LA	4		0		0		0	
	SI	218		38		11		17	
	SN	1		1		1		0	
	ST	1		0		0		0	
	<b>Sous-total</b>	<b>225</b>	<b>50,34%</b>	<b>39</b>	<b>38,24%</b>	<b>12</b>	<b>34,29%</b>	<b>17</b>	<b>42,50%</b>
BAC 3	LA	55		17		5		7	
	SH	42		9		3		1	
	SI	45		13		4		6	
	SJ	3		0		0		0	
	<b>Sous-total</b>	<b>145</b>	<b>32,44%</b>	<b>39</b>	<b>38,24%</b>	<b>12</b>	<b>34,29%</b>	<b>14</b>	<b>35,00%</b>
BAC 4	LA	19		7		4		0	
	SH	11		3		1		2	
	SI	23		7		4		3	
	SJ	1		0		0		0	
	SN	1		1		1		0	
	<b>Sous-total</b>	<b>55</b>	<b>12,30%</b>	<b>18</b>	<b>17,65%</b>	<b>10</b>	<b>28,57%</b>	<b>5</b>	<b>12,50%</b>
BAC 5	O	1		1		0		0	
	LA	3		2		0		2	
	SH	3		0		0		0	
	SI	5		1		0		1	
	SN	2		0		0		0	
	ST	1		0		0		0	
	<b>Sous-total</b>	<b>15</b>	<b>3,36%</b>	<b>4</b>	<b>3,92%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>3</b>	<b>7,50%</b>
BAC 6	LA	1		0		0		0	
	SN	1		0		0		0	







## Annexe 5

### Bilan statistique des 10 derniers concours

	1995			1996			1997			1998			1999			2000			2001		
Candidats	Ext.	Int.	Total	Ext.	Int.	Total	Ext.	Int.	Total	Ext.	Int.	Total	Ext.	Int.	Total	Ext.	Int.	Total	Ext.	Int.	Total
Emplois offerts	38	37	75	67	67	134	15	16	31	48	21	69	50	22	72	21	10	31	46	62	108
Inscrits	447	200	647	445	102	547	411	67	478	702	251	953	597	268	865	487	269	756	566	90	656
Présents à l'écrit	298	146	444	328	85	413	292	61	353	458	178	636	372	204	576	335	233	568	328	×	328
Admissibles	120	80	200	158	67	225	72	32	104	152	59	211	123	65	188	76	55	131	94	×	94
Présents à l'oral	113	71	184	145	67	212	69	31	100	150	55	205	119	62	181	72	52	124	92	81	173
Admis	38	37	75	77	57	134	16	15	31	53	16	69	50	22	72	21	10	31	46	62	108
Listes compl.	16	11	27	38	0	38	24	0	24	15	0	15	24	9	33	30	15	45	15	15	30

	2002			2003			2004		
Candidats	Ext.	Int.	Total	Ext.	Int.	Total	Ext.	Int.	Total
Emplois offerts	75	99	174	95	126	221	35	33	68
Inscrits	386	85	471	556	171	727	597	345	942
Présents à l'écrit	261	×	261	349	×	349	300	259	559
Admissibles	154	×	154	190	×	190	102	96	198
Présents à l'oral	147	79	226	159	159	318	96	96	192
Admis	15	79	154	95	126	221	35	33	68
Listes compl.	20	×	20	19	29	48	40	39	79